

DECISIONS/ DÉCISIONS
City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 28 octobre 2020

PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION PUBLIQUE 17 :30

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Dale Briggs and seconded by Charles Leger to adopt the agenda/ *Dale Briggs propose l'adoption de l'ordre du jour. Charles Leger appuie la motion*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 23/ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE

Motion by Daniel St-Louis and seconded by Andrew Graham to adopt the meeting minutes of September 23 2020/*Daniel St-Louis propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020. Andrew Graham appuie la motion.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

None/Rien à signaler.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- (a) Pride Signs Ltd, on behalf of/au nom de Corey Craig Enterprises Ltd, 327 prom. Elmwood Drive, Moncton (PID/NID 00781484) a conditional use to allow a digital menu board within 30 metres of a residential zone /usage conditionnel pour permettre la présence d'un panneau afficheur numérique à moins de 30 mètres d'une zone résidentielle (File/dossier 20-43255)

Motion by Charles Leger and seconded by Andrew Graham that this conditional use application from Isabella Cerelli, agent, on behalf of property owner BENEILL CORPORATION to allow a freestanding sign with an electronic message sign panel to be installed within 30m of a dwelling within a residential zone BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

- 1) The development shall be in substantial conformance with the approved plans
- 2) The electronic message sign panel shall not be illuminated between the hours of 11:00pm and 7:00am; and
- 3) Prior to the issuance of any development permit, the owner/operator of the sign must provide a signed letter of acknowledgment that the sign will adhere to subsections 140(1) and (4) of the City's Zoning By-law # Z-213; and
- 4) That the property owner constructs an opaque fence with a height of 2.5m on the subject property at 327 Elmwood Drive (PID 00781484) at the common boundaries of 14 Ruth Street (PID 00784918) and 20 Ruth Street (PID 00784892). The fence must be entirely placed within the subject property and be constructed prior to the installment of the electronic signs.

Motion présentée par Charles Leger et appuyée par Andrew Graham que cette demande d'usage conditionnel, déposée par Isabella Cerelli, au nom de BENEILL

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 28 octobre 2020

CORPORATION, propriétaire foncier, pour autoriser une enseigne autoportante avec un panneau d'affichage électronique de messages, à installer à moins de 30 m d'une habitation dans une zone résidentielle, SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans approuvés;
2. le panneau d'affichage électronique de messages ne doit pas être éclairé entre 22 h et 7 h;
3. avant de délivrer le permis d'aménagement, le propriétaire-exploitant de l'enseigne doit déposer une lettre signée confirmant que l'enseigne respectera les paragraphes (1) et (4) de l'article 140 de l'Arrêté de zonage no Z-213 de la Ville; et
4. le propriétaire foncier doit installer une clôture de 2,5 m de haut sur la propriété visée du 327, promenade Elmwood (NID 00781484) dans les limites communes du 14, rue Ruth (NID 00784918) et du 20, rue Ruth (NID 00784892). Cette clôture doit être entièrement installée en deçà des limites de la propriété visée et doit être construite avant d'installer les enseignes électroniques.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (b) Indent Holdings (509103 NB Ltd) 1888 chemin Mountain Road, Moncton (PID/NID 00938209) a variance to allow a 2.5 meter chain link fence with privacy slats/ dérogation pour permettre l'aménagement d'une clôture de 2,5 m de hauteur en mailles losangées avec lattes (File/dossier 20-43263) **APPLICATION WITHDRAWN/DEMANDE RETIRÉE**
- (c) Robert Mills 56 rue Donald Street, Moncton (PID/NID 00770610) a variance application to increase the permitted area for driveway, driveways aisles and parking spaces from 40% to 62% / demande de dérogation visant à porter de 40 % à 62 % la superficie permise pour les voies d'accès, les allées d'accès et les emplacements de stationnement (File/dossier: 20-43274)

Motion by Charles Leger and seconded by Daniel St-Louis to TABLE the Variance Application from Joseph Robert Mills & Mary Louise Emery landowner (PID# 00770610) to increase the permitted area for driveway, driveways aisles and parking spaces from 40% to 62% until the November meeting.

Que la demande de dérogation de Joseph Robert Mills et de Mary Louise Emery, propriétaires fonciers (NID 00770610), visant à porter de 40 % à 62 % la superficie permise pour les voies d'accès, les allées d'accès et les emplacements de stationnement, soit examinée lors de la réunion du 25 novembre 2020. Proposée par Charles Leger. Appuyée par Daniel St-Louis

. MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (d) RCS Construction on behalf of/au nom de GRANITE CENTRE HOLDINGS INC. 11-21 prom Granite Drive, Moncton (PID/NID 70042152) a conditional use application to allow an automobile repair / sales establishment in the HC zone and more than one main building on a lot/ demandes d'usage conditionnel afin de permettre un atelier de réparation d'automobiles/ établissement de vente d'automobiles dans Zone commerciale routière et afin d'avoir plus d'un bâtiment principal sur un terrain (File 20-)

Motion by Dale Briggs and seconded by Andrew Graham that the application for a Conditional Use from Owen Young, agent, on behalf of Granite Centre Holdings Inc. landowner, to have more than one main building on a lot on Granite Drive (PID 70642152) (File: 20MC-43285) BE APPROVED and that the Conditional Application from Owen Young, agent, on behalf of Granite Centre Holdings Inc. landowner, to operate an automobile repair shop BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 28 octobre 2020

1. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
2. The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted

Motion présentée par Dale Briggs et appuyée par Andrew Graham que la d'usage conditionnel d'Owen Young, au nom de Granite Centre Holdings Inc., propriétaire foncier, pour construire plus d'un bâtiment principal sur le lot de la promenade Granite (NID 70642152) (dossier : 20MC-43285), SOIT APPROUVÉE et que la demande d'usage conditionnel d'Owen Young, au nom de Granite Centre Holdings Inc., propriétaire foncier, pour l'exploitation d'un atelier de réparation automobile, SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *L'approbation arrive à échéance dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement ait été délivré;*
2. *Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (e) Alana MacMillan 64 cour Basswood Court, Moncton (PID/NID 70208954) a variance to allow an accessory structure within the 1 metre required setback /dérégation visant à autoriser une construction dans la marge de retrait requise (File/dossier 20-43258)

Motion by Charles Leger and seconded by Daniel St-Louis to TABLE the conditional use application from Alana Marie Macmillan until the November meeting.

Que la demande d'usage conditionnel d'Alana Marie Macmillan soit examinée lors de la réunion du 25 novembre 2020. Proposée par Charles Leger. Appuyée par Daniel St-Louis.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (f) CG Group on behalf of/ au nom de TNT Sales Ltd 2430 chemin Mountain Road, Moncton (PID/NID 00939207) a conditional use to allow a multiple unit building in the R3 zone and variances to (1) reduce the required setback for development from a watercourse from 30 meters to 15 meters at the narrowest point; (2) not provide a front entrance facing the street; (3) reduce the special setback on Mountain Road from 10 meters to 7.04 meters at one corner to allow the construction of a six storey multiple unit dwelling with 106 units/ demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement d'un immeuble résidentiel à logements multiples dans la zone R3 (zone d'habitations multifamiliales) et dérogations pour (1) réduire la marge de retrait d'un cours d'eau de 30 mètres à 15 mètres au point le plus étroit; (2) être exempté de l'obligation d'avoir une entrée publique donnant sur la rue; (3) réduire, pour un des coins, la marge de retrait spécifique au chemin Mountain de 10 mètres à 7,04 mètres, dans le but de construire un immeuble résidentiel de 6 étages et 106 logements. (File/dossier 20-43283 20-43284)

Motion by Andrew Graham and seconded by Daniel St-Louis that the conditional use to allow a multiple unit building in the R3 zone and variances to (1) reduce the required setback for development from a watercourse from 30 meters to 15 meters at the narrowest point; (2) not provide a front entrance facing the street; (3) reduce the special setback on Mountain Road from 10 meters to 7.04 meters at one corner to allow the construction of a six storey multiple unit dwelling with 106 units BE APPROVED, subject to the following terms and conditions:

1. That no trees be disturbed for the development within the 15 m buffer of the watercourse;

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
October 28 octobre 2020

2. That excavation is kept 3-4 m away from the 15 m buffer (where trees extend to the 15 m line) for the majority of the site;
3. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
4. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted; and
5. That prior to the issuance of a Building and Development permit a WAWA permit is to be obtained

Motion présentée par Andrew Graham et appuyée par Daniel St-Louis que la demande d'usage conditionnel sur le rue Mountain SOIT APPROUVÉE; et dérogations pour (1) réduire la marge de retrait d'un cours d'eau de 30 mètres à 15 mètres au point le plus étroit; (2) être exempté de l'obligation d'avoir une entrée publique donnant sur la rue; (3) réduire, pour un des coins, la marge de retrait spécifique au chemin Mountain de 10 mètres à 7,04 mètres, dans le but de construire un immeuble résidentiel de 6 étages et 106 logements SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *Il ne faut pas enlever d'arbres dans la zone tampon de 15 m à partir du cours d'eau pour ce projet d'aménagement;*
2. *L'excavation doit respecter un écart de 3 à 4 mètres à partir de la zone tampon (à l'endroit où les arbres s'étendent jusqu'à la ligne de 15 m) sur la plus grande partie du site;*
3. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré;*
4. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*
5. *Qu'avant de délivrer un permis de construction et d'aménagement, on dépose une demande de permis de modification d'un cours d'eau et de terre;*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None/Rien à signaler.

6. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None/Rien à signaler.

NEXT MEETING NOVEMBER 25 /RÉUNION PROCHAINE 25 NOVEMBRE